

STANDARD		COMPLETE		OPTIMUM		SENIOR
Les remboursements sont basés sur les frais réels sans dépasser la valeur de l'équidé						
Plafond par sinistre	Plafond par an	Plafond par sinistre	Plafond par an	Plafond par sinistre	Plafond par an	Plafond par an

## ACCIDENTS AVEC OU SANS CHIRURGIE

<b>Accidents</b> Tout événement dommageable et imprévisible, indépendant de la volonté de l'assuré et résultant d'une cause extérieure non physiologique à l'équidé qui en est victime.	3 000 €	4 000 €	3 000 €	4 000 €	5 000 €	6 000 €	1 500 €
Délai de Carence	7 jours mais il cesse au jour de la réception du certificat vétérinaire, après accord de Cheval Assur						7 jours
Franchise	150 €		150 € ou 10 %		sans franchise		150 €

## MALADIES SANS CHIRURGIE

<b>Maladie</b> Toute altération de la bonne santé, d'origine microbienne, virale, physiologique ou somatique. Une colique (anomalie de fonctionnement de l'appareil digestif de l'équidé) est considérée comme une maladie	exclu	3 000 €	4 000 €	5 000 €	6 000 €	exclu
Délai de Carence		30 jours mais il cesse au jour de la réception du certificat vétérinaire, après accord de Cheval Assur				
Franchise		150 € ou 20 %		sans franchise		
Franchise particulière (Ostéite, Ostéochondrose, Desmite, Tendinite, Claquage, Déchirement ligamentaire, Fourbure, Dorsalgie)		150 € ou 50 %		sans franchise		

## MALADIES AVEC CHIRURGIE

<b>Maladie</b> Toute altération de la bonne santé, d'origine microbienne, virale, physiologique ou somatique.	3 000 €	4 000 €	3 000 €	4 000 €	5 000 €	6 000 €	exclu
<b>Colique</b> Anomalie de fonctionnement de l'appareil digestif de l'équidé	5 000 €	6 000 €	5 000 €	6 000 €	5 000 €	6 000 €	
Délai de Carence	30 jours mais il cesse au jour de la réception du certificat vétérinaire, après accord de Cheval Assur						
Franchise	150 €		150 € ou 10 %		sans franchise		
Franchise particulière (Ostéite, Ostéochondrose, Desmite, Tendinite, Claquage, Déchirement ligamentaire, Fourbure, Dorsalgie)	150 € ou 50 %		150 € ou 50 %		sans franchise		

## SOINS

<b>Consécutif à un événement garanti</b> <i>liste non exhaustive : consultez nos conditions générales et conventions spéciales</i>	Pris en charge	Plafond par sinistre et par an	Pris en charge	Plafond par sinistre et par an	Pris en charge	Plafond par sinistre et par an	Prise en charge et plafonds
Frais dentaires*	Oui	100 €/sinistre 150 €/an	Oui	100 €/sinistre 150 €/an	Oui	100 €/sinistre 200 €/an	100 €/sinistre 150 €/an
Frais de pension en clinique vétérinaire	Oui	300 €	Oui	300 €	Oui	600 €	300 €
Ostéopathie*	Oui	150 €/sinistre 200 €/an	Oui	150 €/sinistre 200 €/an	Oui	300 €	Non
Hydrothérapie, Physiothérapie, Mésothérapie, Balnéothérapie, Acupuncture*	Non		Non		Oui	300 €	Non
Frais de transport du cheval en clinique	Non		Non		Oui	300 €	Non
Compléments alimentaires et vitamines*	Non		Non		Oui	200 €	Non
Echographie des poulinières*	Non		Non		Oui	200 €	Non

## PREVENTION - CONFORT

<b>Sans prescription vétérinaire</b>	Pris en charge	Plafond par sinistre et par an	Pris en charge	Plafond par sinistre et par an	Pris en charge	Plafond par sinistre et par an	Pris en charge
Frais dentaires (visite de contrôle)	Non		Non		Oui	100 €/sinistre 200 €/an	Non
Vaccins	Non		Non		Oui	100 €	Non
Vermifuges	Non		Non		Oui	50 €	Non

## REGLES DE PRISE EN CHARGE

Certificat vétérinaire obligatoire	Non	Oui	Oui	Non
Déclaration de bonne santé nécessaire	Oui			
Age minimum de l'équidé à la souscription	6 mois			13 ans
Age maximum de l'équidé lors de la souscription	13 ans pour un cheval et 14 ans pour un poney, âne, mule ou bardot			25 ans
Age maximum d'assurance de l'équidé	21 ans révolus pour un cheval et 22 ans pour un poney, âne, mule ou bardot			30 ans
Valeur maximum assurée de l'équidé	25000 € de 1 an à 13 ans - Senior : 6 000€ jusqu'au 21ans révolus, 3 000€ à partir de la 22 ème année			

## RAPPEL DE DEFINITIONS

Le plafond annuel d'indemnisation par Cheval-Assur au titre d'un sinistre frais vétérinaire ne peut excéder la valeur assurée en mortalité de votre cheval.

Les plafonds d'indemnisation indiqués pour chaque exemple de sinistre frais vétérinaires sont valables par période de 12 mois de garantie et ne sont pas cumulables entre eux.

\* Ces frais sont pris en charge sous réserve d'être facturés ou prescrits par un vétérinaire inscrit au conseil de l'ordre des vétérinaires.

Antériorité de l'équidé, Il est rappelé que les maladies ou accidents ne doivent pas être antérieurs à la prise d'effet de l'assurance sous peine de non garantie.